



Le Président somalien effectue une visite au Burundi



Le Président de la République Fédérale de Somalie S.E Mohamed Abdullahi Mohamed a effectué une visite officielle au Burundi du 18 au 19 février 2019. La visite visait à consolider la coopération bilatérale politique, sécuritaire et historique entre les deux pays.

Le Président somalien est arrivé à Bujumbura à la tête d'une délégation de haut niveau. Il a été chaleureusement accueilli par son homologue du Burundi, le Président de la République S.E Pierre Nkurunziza, accompagné de Hautes autorités du pays. Le Prési-

dent du Burundi S.E Pierre Nkurunziza a offert au Président en visite au Burundi et sa délégation un banquet d'Etat. Avant le banquet, les Ministres de la Défense et les Chefs de Forces de Défense des deux pays ont tenu une réunion bilatérale dans une atmosphère de cordialité qui a toujours caractérisé le Burundi, sur l'engagement commun de lutter contre le terrorisme. Cette visite a été matérialisée par un communiqué conjointement signé entre les Ministres de Défenses des deux Pays. (Source : www.rtnb.bi)

Sommaire

page

Le Président somalien effectue une visite au Burundi

1

Le Chef de l'Etat S.E Pierre Nkurunziza a reçu en audience son homologue de la République Fédérale de Somalie

2

L'Ambassadeur de la Turquie au Burundi a présenté ses lettres de créances

5

Un nouveau centre de santé inauguré par la Première dame à Rumonge

5

Le Premier Vice-Président participe à la campagne "Ewe Burundi Urumbaye"

7

Le Parlement burundais se prononce sur la décision de réduire les troupes burundaises de l'AMIS

9

Le Ministre burundais des Affaires Etrangères effectue une visite officielle en République de Serbie

11

Discours de S.E.M l'Ambassadeur Albert SHINGIRO

15

Le Chef de l'Etat S.E Pierre Nkurunziza a reçu en audience son homologue de la République Fédérale de Somalie



Le Président de la République du Burundi, S.E Pierre Nkurunziza a reçu en audience le mardi 19 février 2019, à Bujumbura, le Président de la République Fédérale de Somalie, S.E Mohamed Abdullahi Mohamed

A la sortie de l'audience, le Chef de l'Etat burundais a indiqué à la presse qu'il a apprécié la visite du Président de la République Fédérale de Somalie au Burundi.

Cette visite, a-t-il signalé, s'inscrit dans le cadre de renforcer les relations de coopération qui existent entre le Burundi et la Somalie depuis 1974. Il a en outre précisé que l'audience a été une occasion de dialoguer sur le rôle que jouent les militaires burundais dans le sens de ramener la paix et la sécurité en Somalie, qui est un pays en situation d'insécurité.

S.E le Président Pierre Nkurunziza a profité de cette occasion pour informer que la mesure récemment prise par la commission de l'Union africaine chargée de la paix et la sécurité a été mal reçue par le Burundi et la Somalie. Il a proposé qu'un Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements qui ont des troupes en Somalie se tienne prochainement pour que la mesure soit revue et que les soldats venus de ces pays continuent à assurer leur travail de ramener la paix et la sécurité sans aucun obstacle.

Le chef de l'Etat burundais S.E Pierre Nkurunziza a

terminé son propos en remerciant son homologue et le peuple de la Somalie pour la bonne cohabitation avec les militaires burundais qui se trouvent dans ce pays.

Le Président de la Somalie a, à son tour, salué la manière dont il a été accueilli par le Président de la République du Burundi. Il a par la suite exprimé ses remerciements envers le Burundi qui a pris le devant pour contribuer à ramener la paix et la sécurité en Somalie. Il a donné l'exemple de la ville de Mogadiscio qui avait été prise par le mouvement Al Shabaab mais qui est pour le moment libéré de ce dernier.

S.E le Président de la République Fédérale de Somalie Abdullahie a également salué le pas déjà franchi par la Somalie en matière de paix et sécurité suite aux contributions de certains pays africains, dont le Burundi, ce qui a permis aux citoyens de ce pays de continuer à exercer les travaux de développement pour renforcer l'économie nationale. (Source : [www. abpinfos.com](http://www.abpinfos.com))

Le Chef de l'Etat S.E Pierre Nkurunziza en 1^{ère} réunion de l'année avec les Gouverneurs des Provinces



Le mercredi 13 février 2019 au Chef-lieu de la province Ngozi, le Chef de l'Etat S.E Pierre Nkurunziza a réuni les Gouverneurs des provinces du Burundi. Le Président de la République les avait conviés à cette réunion pour évaluer la situation dans le pays dans tous les secteurs et leur prodiguer des conseils leur permettant d'arriver à plus de résultats. Comme c'était une première rencontre de l'année, le Président de la République S.E Pierre Nkurunziza leur a souhaité une merveilleuse année dans leur famille et pleine de réalisations chacun dans sa circonscription, avant de leur passer la parole tour à tour pour brosser la situation de leur ressort.

Les rapports de tous les Gouverneurs des provinces ont montré que la situation sécuritaire est bonne dans sa globalité en témoignent les fêtes de fin d'année qui ont été célébrées sans incident à travers tout le pays. Aussi, les Gouverneurs des Provinces ont indiqué que les récoltes sont bonnes. Pour le cas particulier de la province de Gitega qui va accueillir cette année la capitale politique, le Gouverneur Monsieur Venant Manirambona a informé le Chef de l'Etat que les préparatifs avancent bien en termes d'infrastructures pour abriter les institutions, des maisons d'habitations, etc. Le Gouverneur a en outre signalé que des mesures sont prises pour la réussite de ce grand projet du pays, tout en remerciant le Chef de l'Etat pour tous les conseils à ce sujet. Autre fait positif partagé au cours de cette réunion est la mise en place d'une radio communautaire dans la Province de Kanyanza qui démarre les émissions en début du mois d'avril 2019.

Cependant, des défis ont été aussi relevés. Il s'agit notamment du marché de Matana en province Bururi qui a été incendié le dimanche 13 janvier 2019, des cas des églises qui donnent aux fidèles des enseignements de mauvaise augure et des conflits entre certains Administrateurs et les Conseillers Communaux qui conduisent parfois aux limogeages.

Prenant la parole, le Chef de l'Etat S.E Pierre Nkurunziza a salué les efforts conjugués dans le cadre de la quadrilogie dont résultent la paix et la sécurité dans toutes les Provinces du Pays. Le Chef de l'Etat a tout de même appelé les Gouverneurs des Provinces à plus de vigilance à une année seulement des élections de 2020 car, a martelé S.E Pierre Nkurunziza, « certains faits que vous avez relevés dans vos localités sont liés à cette période proche de ses échéances », faisant référence à l'incendie du marché de Matana. Ainsi, il les a invités à renforcer la sécurité autour des endroits stratégiques et la synergie au sein de la quadrilogie et dans les comités mixtes de sécurité. Aussi, le Chef de l'Etat a rappelé aux Gouverneurs des Provinces qu'ils sont son œil et son oreille dans leur localité, les invitant à jouer pleinement ce rôle et sans faille, sans que personne ne vienne s'interférer dans la gestion des affaires de la Province ou les remplacer dans leurs fonctions.

Le Président de la République a également fait remarquer aux Gouverneurs des Provinces que l'engouement aux travaux communautaires est en baisse, certains ont été aveuglés par les 500 millions destinés au développement des communes. Le Chef de l'Etat leur a recommandé de se ressaisir et de mobiliser la population au tour des travaux communautaires de tous les samedis et l'enveloppe du Gouvernement viendra appuyer leurs efforts.

Parlant de bonnes récoltes dans le domaine de l'agriculture, le Président de la République a appelé les Gouverneurs des Provinces à aider la population à bien gérer la production et encourager l'esprit de partage avec ceux qui n'en ont pas eues. Pour une bonne conservation des produits de la récolte, les Gou-

verneurs des Provinces sont appelés à réfléchir avec les natifs et les hommes d'affaires aux moyens de transformations. L'autre conseil du Chef de l'Etat aux Gouverneurs des Provinces est de poursuivre la plantation des arbres sur les collines et d'entretenir les vallées pour plus de récoltes.

A la fin de la réunion, le Chef de l'Etat et les Gouverneurs des provinces ont échangé des cadeaux de

nouvel an et de reconnaissance de la collaboration mutuelle manifeste pour le développement du pays.

(Source : www.rtnb.bi)

Le Chef de l'Etat S.E Pierre Nkurunziza a animé une séance de moralisation en commune Ntahangwa

Le Président de la République S.E Pierre Nkurunziza a tenu, vendredi 15 février 2019, une séance de moralisation à l'endroit des natifs résidant dans la commune urbaine de Ntahangwa en Mairie de Bujumbura. Au cours de cette séance, le Chef de l'Etat a donné la parole aux participants pour exprimer leurs considérations par rapport à cette campagne de moralisation. (source ; www.rtnb.bi)



Conseil des Ministres:7 points à l'ordre du jour

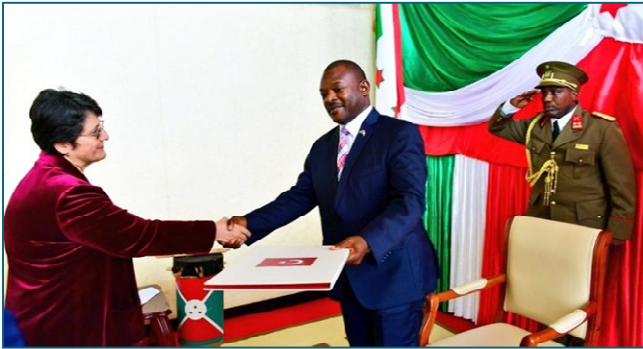


Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi, 20/02/2019, présidé par le Chef de l'Etat S.E Pierre NKURUNZIZA. Sept points étaient à l'ordre du jour. Il s'agit du projet de Loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de Financement n°2000002606 entre la République du Burundi et le Fonds Internationale de Développement Agricole relatif au projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité au Burundi

(PIPARV-B), signé à Rome en date du 13/02/2019; le projet de Loi régissant les fondations d'utilité publique au Burundi et le projet de Loi organique portant missions, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la magistrature.

Le Conseil a également analysé le projet de Loi organique portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Conseil Supérieur des Parquets; la Politique Nationale de Décentralisation; le projet d'Ordonnance portant révision de l'Ordonnance Ministérielle n°610/560 du 21 avril 2016 portant Organisation du concours National de Certification et d'Orientation à l'enseignement Post-Fondamental, ainsi que la Note d'Information relative au Projet d'Implantation de Postes de Péage-pesage routier sur certains axes du réseau national classé. (Source : www.rtnb.bi)

L'Ambassadeur de la Turquie au Burundi a présenté ses lettres de créances



Le Président de la République du Burundi S.E Pierre Nkurunziza, a reçu en audience ce jeudi le 21 février 2019 dans son cabinet. L'Ambassadeur de la Turquie au Burundi, Mme Serap Ataay venue lui présenter ses lettres de créances. L'Ambassadeur

Ataay aura sa résidence à Bujumbura, contrairement à son prédécesseur.

Elle a déclaré à la presse à sa sortie de l'audience que son entretien avec le Président S.E Pierre Nkurunziza a porté sur les relations entre la Turquie et le Burundi, qui selon elle, sont très bonnes. « Le Burundi a déjà une ambassade à Ankara et ainsi nous pourrions développer davantage les relations entre nos deux pays », a-t-elle précisé.

D'après le porte-parole adjoint du Président, M. Alain Diomède Nzeyimana, le Burundi et la Turquie sont dans des contextes qui ont des similarités du fait que les deux ont connu des tentatives de déstabilisation politique orchestrées par les anciens colonisateurs.

(Source : www.rtnb.bi)

Un nouveau centre de santé inauguré par la Première dame à Rumonge



Le lundi 18 Février 2019, au chef-lieu de la Province de Rumonge, la Première Dame du Burundi, Révérende Pasteur Denise Nkurunziza a inauguré un centre de santé dénommé « Victory Medical Centre » attaché à la Communauté des Eglises du Rocher du Burundi (CERB).

Les cérémonies d'inauguration ont été commencées par la coupure du ruban par la Première Dame accompagnée du Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida et les Hauts Cadres dudit Ministère. A cette occasion, le Ministère et les partenaires de l'Eglise ont octroyé à ce centre de santé, des dons composés de médicaments, des équipements médicaux et une ambulance.

Le Ministre Dr Thaddée Ndikumana a affirmé que le

don octroyé par le Ministère ayant la Santé dans ses attributions a une valeur de plus de 50 millions et que le Ministère continuera à appuyer ce centre médical pour assurer sa bonne marche.

Pour la Première Dame du pays, ce centre est un atout pour le Burundi en général et de la population locale en particulier. Elle a félicité la population de Rumonge bénéficiaire des services de ce centre de santé et la Communauté des Eglises du Rocher pour avoir réalisé ce grand projet. Révérende Pasteur Denise Nkurunziza a aussi saisi l'occasion de prodiguer des conseils à la population : « chaque fois que vous vous sentez mal, allez chercher l'avis du médecin de l'Etat au lieu d'aller chez les sorciers ou dans les chambres de prières », a dit l'Epouse du Chef de l'Etat. Elle a aussi incité la population à sauvegarder la paix et plus sérieusement dans la prochaine période électorale en vue d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement durable.

La Première Dame du pays a aussi remercié le gouvernement du Burundi pour tous les efforts déployés dans le domaine de la Santé en vue d'améliorer la vie de la population en général et des enfants et des mères en particulier.

La fin de l'activité a été marquée par la distribution de deux tonnes et demi de riz et de 1200 pièces de savons à 200 familles vulnérables.

(Source : www.presidence.gov.bi)

Le Premier Vice-Président de la République S.E.M Gaston Sindimwo ravi des activités effectuées par la Radio Télévision Nationale du Burundi



Le Premier Vice-Président de la République S.E Gaston Sindimwo a effectué vendredi le 15 février 2019, une visite dans les enceintes de la Radio-Télévision Nationale du Burundi (RTNB). S.E Gaston Sindimwo a fait savoir que cette visite s'inscrit dans le cadre d'accompagnement des organes de presse publique dont la publication de la presse burundaise (PBP) et la RTNB.

Le Premier Vice-Président de la République S.E Gaston Sindimwo a été accueilli par le Directeur Général de la RTNB Monsieur Salvator Nizigiyimana en compagnie des membres du Conseil d'Administration de cette institution. Dans son mot de bienvenue, le Directeur Général de la RTNB Monsieur Salvator Nizigiyimana a fait savoir qu'au cours de cette année, la radio va souffler les 60 bougies et la télévision va souffler 35 bougies. Il a ajouté que la RTNB compte 500 personnes et dans sa mission, elle accompagne l'action gouvernementale dans tous les domaines de la vie nationale. Cependant, Monsieur Salvator Nizigiyimana a exprimé des doléances auprès du Premier Vice-Président S.E Gaston Sindimwo. Il a insisté sur la mise en application effective de la migration de l'analogique vers le numérique pour la télévision nationale. Selon lui, il y a 4 ans, le Chef de l'Etat S.E Pierre Nkurunziza a lancé officiellement la télévision numérique et jusqu'aujourd'hui, le matériel est en place mais la population n'a pas encore capté des images de la télévision numérique. Il explique que la société qui collabore avec Startimes n'a pas encore mis en place des décodeurs et cette dernière exige au Gouvernement le paiement du préfinancement que cette société a déjà opéré. Pour le DG de la RTNB, Des efforts

devraient être conjugués pour que ce projet grandiose qui a coûté plus de 32 millions de dollars ne soit mort-né, a précisé le DG de la RTNB. Il a également présenté ses inquiétudes en précisant que le matériel déjà acheté et installé il y a 4 ans, sera hors usage avant la date de garantie.

Pour ce volet de la numérisation, il a souhaité que le Gouvernement mette en place une commission d'expert qui va se pencher sur la numérisation de la radio nationale en 2020, pour que les conséquences auxquelles la télévision fait face ne se reproduisent plus.

Prenant la parole, le Premier Vice-Président de la République S.E Gaston Sindimwo a félicité le personnel de la RTNB en indiquant que le Gouvernement salue les activités effectuées par la RTNB. Il a promis qu'il va plaider auprès du Gouvernement pour toutes les doléances qui lui ont été adressées au cours de cette visite.

Signalons que le Premier Vice-Président de la République S.E Gaston Sindimwo était en compagnie du Ministre de la Communication et des Médias et le personnel œuvrant à la première Vice-Présidence et au sein du Ministère de la Communication et des Médias.

(Source: www.rtnb.bi)

Le Premier Vice-Président participe a la campagne “Ewe Burundi Urambaye”



Le Premier vice-président de la République, S.E. Gaston Sindimwo, s'est joint le samedi 16 février 2019 à la population de la zone Gatete en commune et province Rumonge aux travaux communautaires de plantation d'arbres dans le cadre de la campagne “Ewe Burundi Urambaye”. Environ 11.000 plants d'arbres ont été plantés sur la colline Gatete où sera érigé le village appelé “Mandela City”. Ces plants s'ajoutent à 4.000 autres qui ont été plantés auparavant.

Dans son allocution, le Premier Vice-Président de la République a rappelé le contexte de la campagne “Ewe Burundi Urambaye”. Il a insisté sur son caractère urgent à cause des défis liés à la détérioration de l'environnement, dont l'une des causes est l'abattage systématique des arbres. Il a pour cela interpellé la population à soutenir cette cam-

pagne. Dans le même cadre, il a appelé la population à aménager des courbes de niveaux pour la rétention des pluies dont les cultures ont besoin.

S.E. Gaston Sindimwo a exprimé sa gratitude à l'endroit des concepteurs du projet d'implantation du village “Mandela City”. Il a interpellé les autres zones à initier de tels projets qui, a-t-il estimé, contribuent au développement. L'implantation de tels villages s'inscrit dans la vision du Gouvernement qui veut le regroupement de la population pour dégager des espaces importantes pour la mécanisation agricole, a-t-il expliqué.

Il a appelé la population de Rumonge de continuer à sauvegarder l'unité nationale, à ne pas prêter oreilles aux personnes qui prôneraient des divisions ethniques. C'est seulement avec cette unité que de tels projets de développement pourront être réalisés, a-t-il souligné.

Au nom des concepteurs du projet d'implantation dudit village, M. Benjamin Bikorimana a remercié le Premier Vice-Président de la République pour sa visite et lui a offert un don de 100 ares au niveau de ce village. Les travaux communautaires ont vu la participation du Gouverneur de la Province, les Administrateurs Communaux, les Chefs des services provinciaux et les Représentants de certains des Partis Politiques. (Source : ab-pinfos.com)

Une séance des questions orales sur la décentralisation



Le Sénat du Burundi s'est réuni mardi 19 février 2019 pour une séance des questions orales relatives à la mise en œuvre effective de la politique nationale de décentralisation dans

les communes urbaines de la Mairie de Bujumbura. Les travaux de la plénière étaient dirigés par le Président du Sénat Très Honorable. Révérien Ndikuriyo. Le Ministre de l'Intérieur de la Formation Patriotique et du Développement Local Monsieur Pascal Barandagiye était l'invité du jour.

L'invitation du Ministre est intervenue après avoir constaté que les communes urbaines n'ont pas encore eu l'autonomie financière comme les autres communes de l'intérieur du pays. Le manque d'autonomie qui entrave le respect de prescrits de la politique nationale de décentralisation dans la gestion des affaires socio-économiques des communes de la Mairie de Bujumbura.

ra.

Le Ministre en charge de l'administration territoriale était donc invité à apporter plus de lumière sur les causes à la base de la non- application de certaines dispositions des textes légaux en vigueur en matière de la décentralisation en Mairie de Bujumbura.

Les questions étaient centrées sur la gestion des communes urbaines à l'instar des autres communes du pays; le bilan des dépenses de la Mairie de Bujumbura; la collecte des recettes; l'application des dispositions de l'article qui confère la mission de collecte et de gestion des recettes aux communes urbaines; ainsi que l'état d'avancement de la mise en application des recommandations émises par les différentes institutions du pays.

D'autres questions et recommandations en rapport avec la mise en application effective de la politique nationale de décentralisation dans les communes de la Mairie de Bujumbura ont aussi été émises par les Honorables Sénateurs lors de cette plénière.

Le Président du Sénat Très Honorable Révérien Ndikuriyo appelle à la conjugaison des efforts dans l'application des Lois. Le Sénat a également souhaité que les limites de la ville de Bujumbura soient définitivement définies afin de garantir la protection des terres cultivables dans la plaine de l'Imbo.

(Source: www.rtnb.bi)

Le Président du Sénat appelle la population de Giheta à changer de comportement



Le Président du Sénat le Très Honorable Révérien Ndikuriyo a rencontré mardi le 19 février 2019, les Représentants de la population de la commune Giheta en province de Gitega dans une séance de sensibilisation sur le changement des mentalités pour le développement. Il était en compagnie du premier Vice-Président du Sénat en même temps Président du Conseil Communal de Giheta, Honorable Spés Caritas Njebarikanuye.

Dans son message, le Président de la Chambre Haute du Parlement a invité la population de la Commune Giheta à se mobiliser autour des activités de développement et à combattre toute idéologie divisionniste. Il a invité ces Représentants à inciter la population à

payer les taxes car ces dernières permettent à l'Etat de réaliser des programmes d'intérêt public.

Le Très Honorable Révérien Ndikuriyo n'a pas manqué d'exhorter ces représentants à sensibiliser la population à contribuer aux élections générales de 2020.

Il a appelé les parents à suivre de près l'éducation de leurs enfants surtout les jeunes filles en vue de combattre les grossesses non désirées.

Il a en outre demandé à la population de protéger l'environnement en plantant des arbres sur les montagnes, en creusant des courbes de niveaux pour protéger des sources d'eau qui commencent à tarir.

L'Administrateur de la Commune Giheta a remercié le Président du Sénat pour son implication dans la lutte contre la consommation des boissons prohibées qui affectent la santé de la population.

Après l'animation de cette séance de sensibilisation, le Premier Vice-président du Sénat, au nom de la population de Giheta a offert une génisse au Président du Sénat. (Source: www.rtnb.bi)

Le Parlement burundais se prononce sur la décision de réduire les troupes burundaises de l'AMISOM



Le Parlement burundais s'est réuni en congrès jeudi, le 21/02/2019 au Palais des Congrès de Kigobe, pour débattre sur la décision prise par le Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine de réduire de 1000 militaires le contingent burundais de la Mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM). Deux Ministres étaient invités pour apporter des éclaircissements sur la question : c'était le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants Monsieur Emmanuel Ntahomvukiye et celui de la Sécurité Publique et de la Gestion des catastrophes CPC Alain Guillaume Bunyoni.

Le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Pascal Nyabenda a indiqué que le but de ce congrès était pour les Parlementaires, de faire connaître la position du Parlement burundais sur cette mesure et d'émettre des propositions au Gouvernement, sur la suite à y réserver. Il a par la suite invité les Députés à poser leurs questions aux Ministres présents à l'Hémicycle.

Les Honorables Députés ont notamment voulu savoir si la décision de retrait des 1000 militaires burundais de l'AMISOM était déjà prise et ce qui l'avait motivée.

A cette question le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants Monsieur Emmanuel Ntahomvukiye a fait savoir que la Commission Paix et Sécurité de l'Union Africaine a pris cette décision et a

informé le Gouvernement burundais. Le Gouvernement a par la suite envoyé une note verbale à l'Union Africaine (UA) pour protester contre cette décision mais la mesure était irréversible selon l'Union Africaine, a précisé le Ministre Ntahomvukiye.

C'est une décision injuste d'après le Ministre en charge de la Défense Nationale, du moment qu'elle ne concerne que le Burundi. L'Union Africaine devait appliquer ce qui avait été convenu par les pays contributeurs des troupes en Somalie, de retirer progressivement ces troupes et dans les mêmes proportions, jusqu'en 2021. Pour lui, cette décision n'a d'autre visée que de déstabiliser le Burundi. Selon le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes CPC Alain Guillaume Bunyoni, ce qui arrive aux militaires burundais en Somalie en ce moment est déjà arrivé aux policiers burundais en Centrafrique, ce qui prouve qu'il existe un complot contre le Burundi.

Les Parlementaires ont demandé aux deux Ministres si la mission des militaires burundais en Somalie est bien accomplie puisqu'ils sont en train d'être rapatriés. A cette question le Ministre de la Défense Nationale a fait savoir que les militaires burundais ont beaucoup contribué au retour de la paix en Somalie. Ce pays a même pu organiser des élections, a-t-il ajouté. Il a cependant indiqué que la mission des militaires burundais dans ce pays n'est pas encore terminée car la Somalie n'a pas encore totalement recouvré la paix.

Abondant dans le même sens, le Ministre de la Sécurité Publique a signalé que ce retrait des troupes burundaises peut entraîner la déstabilisation de l'Afrique en général et de la Somalie en particulier. Et pour CPC Alain Guillaume Bunyoni, c'est un plan du colonisateur de maintenir l'Afrique dans l'insécurité, afin de continuer à piller ses ressources.

Les députés ont également voulu savoir si le Président rwandais Paul Kagame qui dirigeait l'UA au moment de la prise de cette décision, et Pierre Buyoya, une personnalité influente à l'UA selon les Députés, n'auraient pas joué un rôle dans la prise de la décision de réduire le contingent burundais en Somalie. Les deux Ministres estiment qu'il est fort probable que les deux personnalités ont influencé cette décision.

S'agissant de la position du Gouvernement par rapport à la mesure prise par le Commission Paix et Sécurité de l'Union Africaine de réduire de 1000 militaires le contingent burundais de l'AMISOM, les deux Ministres ont indiqué que si l'UA ne reconsidère pas cette décision, le Burundi peut même aller jusqu'à rapatrier toutes ses troupes se trouvant en Somalie. (Source: www.rtnb.bi)

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale participe aux travaux communautaires



La Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale Honorable Jocky Chantal Nkurunziza s'est jointe samedi le 16 février 2019, à la population de la colline Kaburantwa, zone Gasenyi commune Buganda de la province de Cibitoke, dans les travaux de développement communautaire.

Les travaux consistaient à la plantation des bambous et des hibiscus pour soutenir les rives de la rivière Rusizi dans le cadre du programme du Gouvernement dénommé "Ewe Burundi Urambaye".

Honorable Jocky Chantal Nkurunziza a fait savoir que le Gouvernement du Burundi s'est fixé comme objectif de couvrir toutes espaces non couvertes à travers ce vaste programme multi sectoriels de reboisement. Elle a profité de l'occasion pour prodiguer des conseils à la population riveraine de la Rusizi de veiller à la protection des arbres plantés dans le cadre de ce programme.

Elle a appelé la population de Cibitoke à abandonner le comportement de polygamie. Dans cette même logique, elle leur a demandé d'adhérer au programme de planning familial et mettre au monde des enfants dont ils sont capables d'éduquer. Selon elle, l'explosion démographique est l'une des sources d'insécurité par l'exiguïté des terres et des conflits fonciers que cela génère. Elle n'a pas manqué de les mobiliser à se regrouper en association ou en coopérative car dit-elle " l'union fait la force " pour aboutir à un développement durable.

Elle a enfin demandé à cette population de Cibitoke à continuer à faire preuve d'esprit patriotique en contribuant aux élections générales de 2020 signe éloquent de la souveraineté nationale.

En marge de ces travaux de développement communautaire, la 2ème Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, Honorable Jocky Chantal Nkurunziza a effectué une visite au poste de surveillance active du virus d'Ebola par le dépistage systématique des personnes qui transitent par le sites de Gatumba et Kavimvira.

Elle a aussi visité l'usine de cimenterie de Cibitoke BUCCO (Burundi Ciment Company) et le complexe théicole de Buhoro en commune Mabayi de cette province de Cibitoke. (Source : www.rtnb.bi)

Le Ministre burundais des Affaires Etrangères effectue une visite officielle en République de Serbie



Le Ministre des Affaires Etrangères du Burundi SE Ezéchiel NIBIGIRA est, à la tête d'une délégation burundaise, dans une visite officielle en Serbie depuis ce mardi, 19/2/2019. Le soir du même jour, un dîner en son honneur a été offert par le Vice-premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères de la Serbie. Durant son voyage de travail, un Accord Général de Coopération a été signé entre le Ministre burundais des Affaires Etrangères et son homologue serbe. A travers cet Accord plusieurs autres Accords seront signés dans différents domaines. Les deux autorités ont ensuite conjointement animé un point de presse y relatif.

Au cours de sa visite officielle en Serbie, le Ministre des Affaires Etrangères SE Ezéchiel NIBIGIRA s'est entretenu avec le Ministre de la Serbie de la Jeunesse et des Sports. Les deux autorités ont parlé de la coopération dans les domaines de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. Le Ministre Serbe de la Jeunesse a signifié qu'après signature de l'Accord Général, il va signer un Mémoire d'Entente avec le Ministre burundais de la Jeunesse et des Technologies de l'Information ainsi qu'avec celui de la Culture et des Sports.

Le Ministre des Affaires Etrangères SE Ezéchiel Nibigira a également eu un entretien avec M. Mladen SARČEVIĆ, Ministre de l'Education, des Sciences et du Progrès Technologique de la Serbie. Le Ministre serbe ayant l'Education dans ses attributions a proposé que soit signé un Mémoire d'Entente le plus tôt possible entre son Ministère et les Ministères burundais chargés de l'Education pour que la Serbie puisse octroyer des bourses d'études aux burundais.

Après la rencontre avec le Ministre en charge de l'Education, le Ministre des Affaires Étrangères du Burundi SE Ezéchiel a eu un entretien avec le Ministre serbe de l'Agriculture, de la Sylviculture et des Eaux Monsieur Branislav NIDIMOVIĆ. Dans leur entretien, le Ministre serbe en charge de l'Agriculture a accepté de signer un Mémoire d'Entente avec son homologue burundais le plus tôt possible dans le domaine de l'Agriculture. Le Ministre serbe de l'Agriculture est prêt à envoyer

au Burundi des experts.

Durant cette visite officielle en République de Serbie, le Ministre des Affaires Etrangères du Burundi SE Ezéchiel NIBIGIRA a été reçu ce jeudi 21 février 2019, par Son Excellence Aleksandra VUČIĆ, Président de la République de Serbie.

Le Président de la République de Serbie a exprimé un message de remerciements à Son Homologue, Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi en particulier et à tout le peuple burundais en général pour avoir révoqué la reconnaissance de Kosovo. Comme l'a affirmé le Président de la République de Serbie, la Serbie est prête à aider le Burundi dans différents domaines, surtout que les deux pays viennent de signer un Accord Général de Coopération.

Le Ministre des Affaires Étrangères du Burundi a continué les activités de sa visite en Serbie par une rencontre avec le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur de la République de Serbie, M. Nebojsa STEVANOVIĆ. Au cours de leur entretien, les deux autorités se sont réjouies de la signature de l'Accord Général de Coopération entre les deux pays.

Le Ministre burundais des Affaires Etrangères S.E Amb. Ezéchiel NIBIGIRA a dit que sa présence en Serbie est de rassurer le peuple serbe que le Burundi est le vrai partenaire de la Serbie et qu'il ne changera pas cette position. De son côté, le Vice-premier Ministre serbe a apprécié cette position ferme. Grâce à la signature de l'Accord Général de Coopération, le Vice-ler Ministre de la Serbie et Ministre de l'Intérieur a promis qu'un Mémoire d'Entente sera signé entre les Ministères burundais et serbe de l'intérieur; Son Ministère est prêt à aider celui du Burundi selon les besoins.

Le Ministre burundais des Affaires Étrangères a également eu un entretien avec M. Veroljub ARSIĆ, Vice-Président de l'Assemblée Nationale de la République de Serbie. Au cours de cet entretien, le Ministère des Affaires Étrangères a exprimé sa satisfaction concernant l'Accord général de coopération signé entre le Gouvernement de la République du Burundi et celui de la République de Serbie. Suite à cet Accord Général de Coopération, SE Ezéchiel NIBIGIRA a demandé que les Accords concrets soient signés entre l'Assemblée Nationale et le Sénat de la Serbie et l'Assemblée Nationale et le Sénat du Burundi. Le Vice-Président de l'Assemblée Nationale de Serbie souhaite que les relations entre la Serbie et le Burundi ne soient seulement politiques et diplomatiques mais aussi économiques.

La réception d'un don de riz octroyé par la République du Japon



Le mardi 19 février 2019, le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage Dr Déo Guide RUREMA a procédé à la réception d'une aide accordée par la République du Japon composée de 5716,08 tonnes de riz d'une valeur équivalente à 450.000.000 yens. Dans ces cérémonies, le Gouvernement de la république du Japon était représenté par l'Ambassadeur du Japon au Burundi S.E TUKUYAKI MIYASHITA

L'Ambassadeur du Japon au Burundi a salué très vivement le niveau de coopération entre le Burundi et le Japon qui ne cesse pas de s'améliorer, l'Ambassadeur du Japon a signalé que son Pays continuera ce geste.

Le Ministre Déo Guide RUREMA a, quant à lui indiqué que cette quantité de riz sera vendue et l'argent récolté servira dans la mise en œuvre de certains projets en rapport avec la sécurité alimentaire, notamment la construction du barrage de kajiji qui va aider la population de l'Imbo dans le secteur agricole.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a ajouté que le Gouvernement du Burundi va assurer une bonne gestion de ce don et a demandé au Gouvernement japonais de continuer à appuyer le Burundi car le chemin est encore long pour la sécurité alimentaire durable dans notre Pays.

Le Japon considère l'éducation comme l'une de ses priorités dans sa coopération avec le Burundi



L'Ambassadeur du Japon au Burundi TAKAYUKI MIYASHITA a officiellement remis lundi 18 février 2019 différentes infrastructures du centre de formation professionnelle de l'Œuvre humanitaire pour la Protection et le Développement de l'Enfant en difficulté,

(OPDE), sise au Quartier Kigobe, commune urbaine de Ntahangwa de la Mairie de Bujumbura.

Les infrastructures remises par l'Ambassade du Japon au Burundi sont constituées de 4 salles de classe construites par l'ambassade, 6 salles de classe, 2 blocs d'atelier, 2 blocs de toilettes et de couloirs réhabilités par la même ambassade.

L'Ambassadeur TAKAYUKI MIYASHITA a fait savoir que le Gouvernement du Japon a remis un don de 82,474 de dollars américains pour la construction de ces infrastructures. Ce don s'inscrit dans le cadre de l'appui aux microprojets locaux contribuant à la sécurité humaine, a-t-il précisé.

Selon l'ambassadeur TAKAYUKI MIYASHITA, le Japon considère l'éducation comme une de ses priorités dans sa coopération au Burundi. Il a indi-

qué que ce domaine est le pilier du développement socio-économique et de sécurité humaine. Le développement des ressources humaines est la seule voie pour une vie meilleure, a-t-il ajouté.

L'Ambassadeur du Japon au Burundi a expliqué que le don aux microprojets locaux contribuant à la sécurité humaine est conçu pour promouvoir l'auto-assistance. Il a fait savoir que cela permettrait de résoudre les problèmes qui touchent les domaines de l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, ainsi que l'environnement.

L'Ambassadeur du Japon au Burundi TAKAYUKI MIYASHITA a demandé aux responsables de l'OPDE d'être de bons pères de famille dans la gestion de ces

infrastructures.

Quant aux Coordinateur national de l'OPDE Monsieur Gad Bukuru a remercié le Gouvernement du Japon pour ce don. Il s'est réjoui de ces infrastructures car elles permettront un accueil d'un grand nombre d'élèves pour la formation professionnelle.

L'OPDE s'occupe des enfants vulnérables en les formant dans plusieurs métiers dont la soudure, la tôlerie, la menuiserie, mécaniques, l'hôtellerie.

(Source : www.rtnb.bi)

Le Burundi et la Serbie entretiennent de très bonnes relations



Le Ministre serbe de la Jeunesse, de la Culture et des Sports Vanja Udovicic, a indiqué que la coopération entre le Burundi et la Serbie est très bonne. Il a précisé que le Burundi peut désormais compter sur la Serbie comme la Serbie peut compter sur le Burundi. "Ensemble, nos deux pays peuvent arriver à des résultats qui peuvent avancer le monde entier", a-t-il souligné. C'était au cours d'un dîner que le Gouvernement du Burundi a offert vendredi 15 février 2019 à la délégation serbe en visite au Burundi.

Cette délégation a été accueillie par la Ministre burundaise de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information Madame Evelyne Butoyi en compagnie de son homologue en charge de la culture et des sports, Madame Pelate Niyonkuru et d'autres Hauts Cadres de l'Etat, sous un rythme de tambour burundais

et de danses traditionnelles burundaises.

Au nom du Gouvernement du Burundi, la Ministre Evelyne Butoyi a fait savoir que cette visite constitue un témoignage éloquent et une marque indélébile de bonnes relations de coopération entre le Burundi et la Serbie, rappelant que la visite vient concrétiser la promesse du Premier Ministre de ce pays lors de sa visite au Burundi en février 2018.

Selon Madame Evelyne Butoyi, cette visite contribuera à renforcer la coopération bâtie autour des objectifs communs qu'elle souhaite mutuellement bénéfiques pour leurs deux peuples. Au nom du Gouvernement de la République du Burundi, la Ministre en charge de la Jeunesse a vivement remercié le Gouvernement serbe qui a toujours été aux côtés du Burundi surtout dans les moments difficiles que le Burundi a traversés.

Notons qu'avant ces cérémonies, la délégation serbe s'était entretenue avec la Ministre burundaise en charge de la jeunesse. Les échanges ont porté sur les domaines dans lesquels les deux pays vont centrer la coopération. (Source: www.rtnb.bi)

La protection de l'environnement est un travail de tout un chacun



La Commission Technique de Sécurisation de la Navigation Lacustre a organisé mercredi le 13 février 2019, une réunion de sensibilisation des autorités Administratives et Sécuritaires sur l'impact de l'occupation des zones tampon sur le Lac Tanganyika et la destruction des zones de Frayères.

Les Lacs sont un don exceptionnel a souligné Monsieur Gérard Nyandwi, Directeur de l'autorité maritime. Pour cet effet, il a demandé à tout un chacun de s'impliquer davantage dans la protection des lacs surtout leurs zones tampons et les rivières qui s'y jettent en plantant des arbres fixatrices comme les bambous.

Monsieur Gérard Nyandwi qui est aussi Président de la commission technique de sécurisation de la navigation lacustre, a montré aux participants le danger qui existe dans la construction aux alentours des zones tampons et frayères. Il a expliqué que ces zones sont des lieux où se reproduisent les poissons. La construction anar-

chique entraine alors la diminution des poissons dans le Lac, a-t-il dit.

Avec la création de cette commission, a indiqué qu'il est satisfait du travail déjà accompli pendant ses deux ans d'existence.

Il a fait savoir que la production de poissons dans le lac Tanganyika et dans les Lacs du Nord a augmenté. Pour l'année 2018, Il y'a eu une production de 21 milles tonnes de poissons tandis qu'au cours de 2017 la production était 19 milles tonnes.

Il a demandé aux autorités en charge d'attribuer les parcelles de prendre conscience et de suivre de prêt les zones tampons et frayères pour mieux protéger l'environnement.

Monsieur Gérard Nyandwi, Directeur de l'Autorité Maritime a remercié tous les intervenants qui ont contribué pour la réussite de cette activité. (Source: www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général du Gouvernement

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 20 FEVRIER 2019

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 20 février 2019 sous la présidence de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Pierre NKURUNZIZA. Les dossiers ci après ont été analysés:

1. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de financement n° 2000002606 entre la République du Burundi et le Fonds International de Développement Agricole relatif au Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B), signé à Rome en date du 13 février 2019, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique. Cet accord de financement porte sur un don d'un montant de 27,5 millions de dollars américains accordé par le Fonds International de Développement Agricole. L'objectif du projet est de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire et améliorer l'état nutritionnel des ménages ruraux dans le plateau central du Burundi. Le projet interviendra sur cinq provinces du plateau central identifiées comme parmi les plus densément peuplées et affectées par des taux de malnutrition élevés. Il s'agit de Karuzi (3 communes) Kayanza (4 communes), Ngozi (3 communes), Gitega (7 communes) et Muyinga (3 communes). Il appuiera au total 235.000 ménages vulnérables correspondant à 1.175.000 personnes.

Après échange et débat le projet a été adopté moyennant finalisation des aspects de forme par une équipe désignée à cet effet.

2. Projet de loi régissant les fondations d'utilité publique au Burundi, présenté par la Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux. Le régime juridique applicable aux fondations au Burundi reste réglementé par le décret régissant les établissements d'utilité publique du 19 juillet 1926, sous la tutelle belge, il y a donc plus de 90 ans. Il serait donc anormal de continuer à appliquer des dispositions d'un texte dépassé surtout que même le législateur belge a depuis longtemps procédé à la refonte de la loi dont dérive ce décret régissant les fondations au Burundi. La réglementation en matière de fondations fait donc état de nombreuses lacunes qu'il faut combler. La mise en place de ce nouveau régime juridique est donc motivée par le souci des pouvoirs publics d'instaurer un environnement juridique favorable à la création des fondations stables fonctionnant et gérées de façon transparente en vue de réaliser efficacement les activités d'utilité publique au Burundi. Pour rappel, le Conseil avait analysé ce projet et l'avait retourné pour être retouché en s'inspirant surtout des expériences des autres pays. Après avoir pris connaissance des retouches apportées au projet par rapport aux orientations que le Conseil avait données, le projet a été adopté moyennant quelques corrections.

3. Projet de loi organique portant missions, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature, présenté par la Ministre de la Justice, de la Protection Civile et Garde des Sceaux. Le Conseil Supérieur de la Magistrature est actuellement régi par la loi n°1/007 du 30 juin 2003 telle que modifiée par la loi n°1/01 du 20 janvier 2006. En plus de cette loi, d'autres textes, tel le Statut des Magistrats, contiennent des dispositions relatives au Conseil Supérieur de la Magistrature et sont parfois contradictoires.

En vertu de ce cadre légal, le Conseil Supérieur de la Magistrature est la plus haute instance chargée de veiller à la bonne administration de la justice. Il a été constaté cependant que dans l'exercice de ses missions, ce Conseil ne garantit pas effectivement l'indépendance de la magistrature au regard de sa composition et du mode de désignation de ses membres. Ce cadre légal ne précise pas non plus la procédure suivie devant le Conseil. C'est pourquoi des propositions de réforme ont été formulées notamment lors des Etats généraux de la Justice d'août 2013.

Dans cet esprit de réforme, la nouvelle Constitution du 07 juin 2018 prévoit de nouvelles orientations dans l'organisation et le fonctionnement du Conseil. Ce projet de loi vient se conformer aux orientations de la Constitution. A l'issue des échanges et débat, le projet a été adopté moyennant quelques corrections.

4. Projet de loi organique portant missions, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur des Parquets, présenté par la Ministre de la Justice, de la Protection Civile et Garde des Sceaux.

La Constitution de 2005 comme toutes les autres qui l'ont précédée ne distinguaient pas les magistrats du siège et les magistrats du ministère public notamment en termes de gestion de leur carrière et du régime disciplinaire. La gestion de la carrière et le régime disciplinaire étaient dévolus à un Conseil Supérieur de la Magistrature dont les membres provenaient de la magistrature assise et de la magistrature debout. La Constitution du 07 juin 2018 donne de nouvelles orientations dans l'organisation et le fonctionnement du pouvoir judiciaire. C'est ainsi que cette Constitution prévoit, pour la toute première fois, le Conseil Supérieur des Parquets.

Le projet de loi proposé détermine les missions, l'organisation et le fonctionnement ainsi que le mode de désignation des membres de ce Conseil conformément au cadre tracé par la Constitution. Après échange et débat, le projet a été adopté moyennant quelques corrections.

5. Politique Nationale de Décentralisation, présentée par le Ministre de la Décentralisation et de la Réforme Institutionnelle. La décentralisation vise l'objectif de la participation active de l'ensemble de la population à la définition et à la mise en œuvre des politiques de développement économique et social de leur localité.

La Politique nationale de décentralisation a été adoptée en 2009 et couvrait une période de dix ans. Elle était articulée autour des axes suivants:

- Le renforcement du cadre juridique
- Le renforcement du cadre institutionnel
- Le renforcement des capacités et l'amélioration des services des collectivités locales.
- La décentralisation fiscale et financière

L'évaluation de cette première phase de la Politique de décentralisation a montré que sa mise en œuvre a connu des avancées significatives sur ces différents axes même si des défis à redresser se sont fait remarquer.

C'est en partant des avancées enregistrées et des défis relevés que cette politique nationale de décentralisation, deuxième génération (2018-2027) a été élaborée. Cette politique s'inspire également du Programme National de Développement. Après échange et débat, le Conseil a constaté que cette Politique nécessitait encore d'être retravaillée. Il a été demandé à tous les ministres concernés d'y contribuer.

Le document finalisé sera ramené en Conseil des Ministres dans un délai de deux semaines.

6. Projet d'ordonnance portant révision de l'ordonnance ministérielle n°610/560 du 21 avril 2016 portant organisation du concours national de certification et d'orientation à l'enseignement post fondamental, présenté par la Ministre de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'école fondamentale initiée depuis 2013, il a été instauré un concours national de certification et d'orientation à l'enseignement post fondamental après la 9ème année du fondamental dont la première édition a eu lieu en 2015-2016. Jusqu'à ce jour, ce concours est ouvert à tous les élèves régulièrement inscrits en classe de 9ème des établissements publics et privés. Les lauréats qui réussissent au concours national sont orientés d'office au post fondamental qu'ils aient réussi en classe ou pas, car seul le résultat au concours compte. Ceux qui n'ont pas réussi au concours sont répartis en deux catégories. D'un côté, il ya ceux qui ont réussi aux examens trimestriels organisés à l'école et qui sont encouragés à s'orienter vers les centres d'enseignement des métiers et les centres de formation professionnel, et de l'autre côté ceux qui ont échoué en classe et qui peuvent reprendre l'année en fonction de la disponibilité des places et des résultats obtenus.

Cette disparité est perçue comme une sorte d'injustice par une certaine opinion qui estime que si le redoublement constitue une faveur, ceux qui ont réussi en classe devraient en bénéficier davantage.

Le présent projet propose entre autre, comme condition d'éligibilité au concours, que le candidat soit régulièrement inscrit et qu'il ait réussi en classe et sans échec en éducation.

Le projet prévoit également que les lauréats qui échouent au concours national de certification et d'orientation, même s'ils n'ont pas droit au redoublement puissent se représenter aux concours des éditions ultérieures ou poursuivre leur formation dans les centres d'enseignement des métiers moyennant certaines conditions.

Après échange et débat, le projet a été adopté moyennant quelques retouches.

7. Divers

- Le Premier Vice-Président de la République a fait un plaidoyer en faveur des Publications de Presse Burundaises afin que les arriérés de dettes de la part des institutions étatiques lui soient payées. Il a également demandé que le Ministère de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local trouve un moyen qui aide les Communes à récupérer le journal « UBUMWE » qui leur est donné gratuitement par les Publications de Presse Burundaises. Il a par ailleurs plaidé en faveur de la RTNB afin que tout soit mis en œuvre pour concrétiser le passage de l'analogique au numérique d'autant plus que tous les équipements sont disponibles mais ne sont pas en train d'être exploités. A la longue, ces équipements risquent d'être eux aussi dépassés par le rythme de l'avancée de la technologie sans être utilisés. Cela constituerait une perte énorme pour le pays.
- Le Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local a informé le Conseil que les délais supplémentaires qui avaient été donnés aux ONG étrangères pour se faire réenregistrer ont expiré et qu'au total 92 ONG se sont faites enregistrer.
- Le Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique a parlé du processus d'élaboration du budget de l'Etat 2019/2020 et a demandé à tous les ministères d'entamer les préparatifs le plus tôt possible.
- Le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre a demandé que la solidarité locale soit renforcée et encouragée car elle a déjà fait ses preuves. Il a en outre parlé du phénomène des enfants de la rue qui réapparaît et a demandé la collaboration des services de la Police par un contrôle routier plus rigoureux car la plupart des enfants viennent de l'intérieur du pays étant accrochés à l'arrière des camions. Il a enfin parlé de la Journée Internationale de la Femme qui sera célébrée le 8 mars 2019 à Cibitoke.
- Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi a informé le Conseil que les syndicats du secteur de l'Education se sont engagés à donner une contribution de 5000Fbu par membre afin de venir en aide aux victimes des catastrophes naturelles de Kirundo-Matana et Rumonge. Le Conseil des Ministres a salué ce geste de solidarité et a encouragé les autres syndicats à les emboîter le pas.
- Le Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipeement et de l'Aménagement du Territoire a informé le Conseil sur l'étape franchie dans la recherche et l'aménagement des locaux devant abriter les services

de l'Etat appelés à déménager vers la Ville de Gitega.

- La Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information a informé le Conseil que le Gouvernement de Serbie a accordé au Burundi dix bourses pour la Médecine. A cet effet, le Conseil a suggéré que des bourses soient beaucoup plus cherchées dans le domaine des Mines et de l'Energie car le Burundi en a besoin.
- Le Ministre de la Communication et des Médias a parlé de la nécessité d'avoir une équipe de la RTNB qui devrait être basée en permanence à Gitega au regard des activités étatiques qui s'y déroulent. Il a également plaidé pour que la RTNB soit dotée d'au moins deux véhicules supplémentaires afin qu'elle soit à mesure de couvrir toutes les activités du Gouvernement.
- La Ministre à la Présidence chargée de la Bonne Gouvernance s'est réjouie de l'esprit de solidarité qui caractérise l'équipe gouvernementale et a exprimé le vœu qu'il soit manifesté en toute circonstance.

Bujumbura, 21 février 2019

**Le Secrétaire Général du Gouvernement et Porte Parole
du Gouvernement**

Prosper NTAHORWAMIYE

Discours de S.E.M l'Ambassadeur Albert SHINGIRO, Représentant Permanent de la République du Burundi auprès des Nations Unies lors du briefing du Conseil de Sécurité sur la situation au Burundi



- **Monsieur le Président**, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais dès l'entame de mon propos vous exprimer mes chaleureuses félicitations, vous personnellement et votre pays la Guinée Equatoriale, pour votre accession méritée à la présidence tournante du Conseil de sécurité pour le mois de Février 2019. Nous vous sommes très reconnaissants pour le leadership inégalé de votre pays dans la défense des intérêts de l'Afrique et les efforts consentis pour faire respecter les principes de la Charte au sein de ce Conseil.
- L'honneur m'échoit d'adresser les mêmes remerciements aux autres distingués membres de ce conseil qui n'ont ménagé aucun effort pour soutenir le respect des principes de la charte des Nations Unies dans le traitement de la situation au Burundi devant ce Conseil depuis 2015.
- Il ne serait pas redondant de regretter encore une fois le fait qu'il y a encore quelques délégations qui maintiennent manifestement des positions figées depuis plus de quatre ans au lieu faire la lecture de la situation au Burundi avec objectivité et discernement.

- Je ne peux pas ne pas remercier mon collègue l'Ambassadeur Jürg Lauber, Président de la configuration-Burundi de la commission de consolidation de la paix pour sa contribution constructive à ce débat. Nous lui renouvelons notre plein soutien et entière coopération.
- Qu'il me soit en outre permis, à travers vous Monsieur le Président, de remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général. M. Michel Kafando pour son briefing ainsi que ma collègue l'Ambassadeur Fatima Mohammed, observateur permanent de l'Union Africaine auprès des Nations Unies pour sa contribution enrichissante à ce débat.
- **Monsieur le Président**, l'objet de mon intervention cet après-midi est de partager avec vous les nouveaux développements intervenus depuis la dernière réunion du Conseil sur la situation au Burundi le 21 novembre 2018
- **Dans le domaine politique**, la trajectoire de la paix, de la réconciliation et du renforcement de la démocratie au Burundi est positive depuis 2017. La tendance s'est poursuivie en 2018 et durant les deux premiers mois de 2019. Les mécanismes nationaux en vue de l'organisation des élections apaisées en 2020 se mettent progressivement en place. Une Constitution qui affermit les acquis démocratiques, la souveraineté nationale, la dignité, l'inclusivité, la réconciliation et la cohésion nationale a été promulguée le 7 juin 2018 par le Chef de l'Etat. La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) est déjà constituée et elle est opérationnelle. Un dialogue entre les partis politiques agréés a été organisé dans l'inclusivité politique, ethnique et de genre pour se convenir de la feuille de route de Kayanza conduisant aux élections pacifiques de 2020. Dans le même ordre d'idées, les discussions inclusives

autour du projet révisé du code électoral ont été engagées. Le document a été analysé au niveau du Conseil des Ministres. La réforme du code électoral vise à l'adapter à la nouvelle constitution du 7 juin 2018. L'objectif ultime étant de cheminer vers un code électoral qui conduit aux élections paisibles, transparentes et apaisées en 2020.

- Sur le plan budgétaire, le peuple Burundais a choisi de s'approprier pleinement de son processus électoral en le finançant par des fonds domestiques sans recours aux ressources extérieures qui sont souvent imprévisibles et conditionnels.
- Sur le plan organisationnel, tout sera mis en œuvre afin de créer un environnement propice à la tenue des élections démocratiques, crédibles, inclusives et apaisées, gage de la stabilité politique de notre pays. Depuis le début de l'année 2018, le Gouvernement du Burundi n'a cessé de multiplier des gestes concrets de bonne volonté allant dans le sens de l'apaisement général dans le pays. Sans être exhaustif, il convient de relever que la déclaration répétée du chef de l'Etat de ne pas se représenter en 2020 alors qu'il en avait le plein droit au regard de la constitution actuelle, est un geste de haute valeur politique et démocratique qui peut servir d'exemple dans la sous-région et ailleurs.
- Le transfert de pouvoir entre un président sortant ayant terminé ses mandats et un président entrant en 2020 marquera à jamais l'histoire politique du Burundi car ce sera la première fois depuis l'indépendance de notre pays en 1962 qu'un président démocratiquement élu termine ses mandats constitutionnels sans qu'il soit assassiné comme il fut le cas en 1993 avec l'assassinat ignoble du Président Melchior NDADAYE, après seulement 101 jours au pouvoir.
- La libération de plus de 2000 prisonniers l'année dernière, incluant les jeunes casseurs et insurgés de 2015 rentre également dans le cadre de cette dynamique de réconciliation, de cohésion sociale et de tolérance politique en cours dans le pays.
- Pour ce qui est du dialogue inter burundais, ma délégation voudrait rappeler le dialogue est une cultu-

re et une vertu cardinale encrées dans la vie des Burundais. Il n'est plus besoin que des acteurs exogènes se comportent en chef de file dans ce processus qui est le nôtre. Vous aurez alors compris que la conclusion du dialogue qui était jusque-là conduit par la sous-région ne signifie pas la fin des échanges sur le processus électoral. Les consultations politiques en cours au Burundi entre les partis politiques agréés se poursuivront dans un esprit patriotique, ouvert et constructive jusqu'à l'aboutissement heureux de tout le processus.

- Sur le plan sécuritaire, la situation au Burundi est calme, stable et entièrement sous contrôle. Cette tendance est irréversible. Tout comme l'année 2017, l'année 2018 a été caractérisée par une sécurité largement satisfaisante sur tout le territoire national à l'exception de quelques cas isolés de criminalités de droit commun qui sont observable aussi dans d'autres pays.
- Grâce à la paix et la stabilité chèrement retrouvées au Burundi, le 32^{ème} sommet des chefs d'Etat de l'Union Africaine qui s'est tenue le 10 et 11 février à Addis-Ababa en Ethiopie a salué les efforts du gouvernement du Burundi dans la préparation des élections de 2020 en mettant en place des mécanismes nationaux chargés de préparer lesdites élections et la Commission vérité et Réconciliation (CVR) conformément à l'accord d'Arusha de 2000. Le sommet a aussi salué la décision exemplaire du chef de l'Etat de renoncer volontairement à ses droits constitutionnels de se représenter aux élections de 2020.
- Le 32^{ème} sommet des Chefs d'Etat de l'Union Africaine a en outre réitéré ses multiples appels à l'Union Européenne pour lever les sanctions unilatérales imposées au Burundi. Il s'agit ici des sanctions immorales à mobile politique prises en violation de la Charte des Nations Unies et du devoir de la solidarité internationale. Le renouvellement quasi robotique de ces sanctions chaque année sans tenir compte des progrès remarquables réalisés depuis 2015 devrait en toute logique cesser

pour donner une chance au dialogue franc et sincère en vue de la reprise de la coopération mutuellement bénéfique et respectueuse.

- S'agissant de la contribution aux opérations de maintien de la paix et à la lutte contre le terrorisme au niveau continental, le Burundi contribue à hauteur de plus de six mille soldats dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de l'Union Africaine principalement en Somalie et en Centrafrique. Le travail louable de nos braves soldats en mission de paix qui ont choisi volontairement de sacrifier leurs vies en sauvant celles des autres loin de leur terre natale et dans des conditions particulièrement hostiles, doit être apprécié à sa juste valeur. Il faudrait entre autres éviter de recourir au traitement différencié de nos troupes comme outil de pression politique. La capacité opérationnelle dans la mise en œuvre des mandats de l'ONU dans le maintien de la paix devrait constituer le critère principal d'évaluation des soldats en mission de paix.

- Le Burundi qui vient d'être élu comme membre du conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine restera très engagé aux côtés d'autres nations pour promouvoir la paix en faisant taire les armes en Afrique d'ici 2020. Cette confiance renouvelée au Burundi par les Etats membres de l'Union Africaine est une nouvelle consécration de la crédibilité de la diplomatie burundaise et son rôle de plus en plus grandissant dans le maintien de la paix et la sécurité au niveau régional et international.

- Pour ce qui est du retour des réfugiés, en 2018, nous avons accueilli 58.262 rapatriés volontaires qui rentraient de la Tanzanie, du Congo, du Kenya et de l'Ouganda ainsi que plusieurs milliers de rapatriés qui rentraient sans se faire aider par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés. Le mouvement de retour volontaire est massif. Il se poursuit à un rythme moyen de plus de 1000 retours par semaine. A titre illustratif, aujourd'hui seulement, le HCR a rapatrié de la Tanzanie 595 Burundais composés de 177 familles au poste frontalier de Mugina en province Makamba au Sud du pays.

- Pour conduire ce processus à bon port, ma délégation voudrait réitérer encore une fois sa demande légitime au HCR et aux amis de la région d'intervenir auprès de certains pays d'accueil qui tiennent en otage nos compatriotes en exil en érigeant des obstacles artificiels à leur retour volontaire au pays et de veiller à ce que les camps de réfugiés gardent leur caractère civil conformément à la convention de 1951 relative au statut de réfugiés. Parlant du caractère civil des camps réfugiés, le Burundi a bien accueilli les excuses publiques présentées par les responsables du HCR après la découverte par les autorités tanzaniennes, de plus de mille cinq cents tenues militaires que le HCR avait distribuées dans des conditions obscures dans les camps de réfugiés Burundais en Tanzanie. Ma délégation espère que de telles manœuvres douteuses de nature à déstabiliser mon pays le Burundi ne vont plus se répéter dans l'avenir.

- Pour sa part, le processus de réconciliation se poursuit normalement sous le leadership de la Commission vérité et réconciliation (CVR). Celle-ci a pour mission d'enquêter et d'établir la vérité sur les violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire commises au Burundi durant la période allant du 26 février 1885 au 4 décembre 2008, date de la fin de la belligérance armée.

- La mise en place de la Commission vérité et Réconciliation (CVR) conformément à l'accord d'Arusha revêt une importance capitale dans notre cheminement commun vers un Burundi définitivement réconcilié avec lui-même au regard de notre passé qui a été non seulement marqué par des événements glorieux, mais également par des guerres fratricides dont les stigmates restent encore vivaces dans bien de nos familles et communautés.

- Au-delà de la réécriture de l'histoire du Burundi qui a été souvent falsifiée, la CVR est appelée à conduire un chantier social important et délicat de guérison des cœurs et de rétablissement de la dignité des victimes, un chantier de reconnaissance de ceux qui ont protégé les autres pendant les différen-

tes crises et qui, chaque jour cimentent lentement les chemins de la réconciliation. Comme l'a si bien dit le président de la configuration-Burundi de la Commission de consolidation de la paix, en plus des efforts nationaux, ce processus ambitieux de réconciliation nécessite le soutien de tous.

- Au chapitre de la promotion et la protection des droits de l'homme, le Burundi réitère sa disponibilité et sa coopération avec d'autres nations et les Nations Unies pour promouvoir la protection des droits de l'homme au Burundi et ailleurs dans le monde suivant les règles de jeu tracées par la Charte des Nations Unies. Cette noble mission ne sera possible qu'à travers une coopération mutuellement respectueuse, un dialogue franc et sincère entre les Etats membres ainsi que le recours aux mécanismes acceptés par tous comme l'Examen Périodique Universel. La tendance dangereuse de certains Etats de vouloir transformer le Conseil des Droits de l'homme en outil de pressions politiques et de régulation de la géopolitique dans les pays du Sud risque de compromettre les objectifs que s'étaient fixés les Etats membres lors de la création de ce conseil le 15 mars 2006 par la résolution 60/251 de l'Assemblée générale. La dérive vers la politisation à outrance des droits humains, la politique de sélecti-

tivité et du double standard sont contraires aux principes de l'universalité des droits humains. Le Gouvernement du Burundi reste plus que jamais engagé. Le dialogue, la coopération basée sur le respect mutuel constituera toujours la pierre angulaire de ses initiatives dans le processus de promotion des droits humains.

Monsieur le président, je ne saurai pas conclure mon propos sans réitérer encore une fois ce qui est devenu désormais mon slogan. Notre appel traditionnel et légitime au Conseil de sécurité en rapport avec le retrait du Burundi de son agenda. Nous ne cessons jamais de le dire, la situation politico-sécuritaire actuelle dans le pays ne constitue aucune menace à la paix et la sécurité internationale pour justifier son maintien arbitraire à l'agenda de ce conseil. L'organisation en cascade des réunions sur le Burundi sur base de la résolution 2303 qui est devenue quasi obsolète pourrait devenir un facteur de déstabilisation du pays au lieu de favoriser la paix et la tranquillité. Quatre ans d'entêtement de quelques acteurs exogènes contre les multiples appels au retrait du Burundi du programme du conseil commencent à devenir une éternité pour les Burundais. Le temps pour ces acteurs encore réticents de basculer du bon côté de l'histoire est arrivé.

Je vous remercie de votre aimable attention!

Ministère des Affaires Etrangères

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi